



Vendredi 10 septembre 2021 à 18h00

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 4 - 2021

° ° 0 ° °

**Affiché le 13 septembre 2021**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 17  
Procurations : 7

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, DEJEAN, DELGENES, ESTRADÉ, LABEUR, MARETTE et TOURAILLES.

Mmes BELMAS (\*), BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX(\*\*)

**A donné pouvoir :**

M. CAPY à M. MARETTE

M. COTTAVE-CLAUDET à M. ESTRADÉ,

M. GOURMANDIN à M. LABEUR

Mme PITORRE à M. LABEUR

M. PORTES à M. BOUSQUET

Mme SALOMÉ à Mme PONS

M. ZAMBONI à M. MARETTE

**Absents excusés :** Mme DARBAS et Mrs DARDIER et FONTA

(\*) Présente à partir du point n° 2021 4 3

(\*\*) Présente à partir du point n° 2021 4 3

**Secrétaire de séance :** Aurélie GUILLEMAT

~~~~~

**Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.**

| Délibérations prises lors de la séance | Objet                                                                                                                                                                 | Rapporteur     |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 2021 4 1                               | <b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 mai 2021</b>                                                                                                       | Louis MARETTE  |
| 2021 4 2                               | <b>VOLET URBANISME :</b><br>Arrêt du PLU et bilan de la concertation <b>AJOURNÉ</b>                                                                                   | Louis MARETTE  |
| 2021 4 3                               | <b>VOLET URBANISME :</b><br><b>Aménagement de Jardins partagés : AAP et financement</b>                                                                               | Louis MARETTE  |
| 2021 4 4 et 2021 4 5                   | <b>VOLET URBANISME :</b><br><b>LOTISSEMENT COMMUNAL « Gaston Fébus » :</b><br>Cession des lots 16 et 17                                                               | Géraldine PONS |
| 2021 4 6                               | <b>VOLET URBANISME :</b> Biens vacants et présumés sans maître                                                                                                        | Louis MARETTE  |
| 2021 4 7 et 2021 4 8                   | <b>VOLET URBANISME :</b> Travaux du SDE09                                                                                                                             | Louis MARETTE  |
| 2021 4 9                               | <b>VOLET FINANCIER : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES :</b> limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation | Géraldine PONS |
| 2021 4 10                              | <b>VOLET FINANCIER : Décision modificative n°3 :</b> actualisation des crédits et reversement de droits de places                                                     | Géraldine PONS |
| 2021 4 11                              | <b>VOLET FINANCIER :</b> Cession d'un véhicule                                                                                                                        | Géraldine PONS |
| 2021 4 12 - 2021 4 13 et 2021 4 14     | <b>VOLET AFFAIRES SCOLAIRES :</b> Restauration scolaire - Transport scolaire et intervenants extérieurs                                                               | Michel LABEUR  |
| 2021 4 15                              | <b>VOLET RESSOURCES HUMAINES :</b><br>Adhésion au service de remplacement Missions temporaires                                                                        | Corinne SGOBBO |
| 2021 4 16                              | <b>DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :</b><br>Compte rendu des décisions prises                                                                               | Louis MARETTE  |

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner **Mme GUILLEMAT Aurélie, Conseiller Municipal**, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

## N°2021 4 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2021

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

***Le procès verbal de la séance du 26 mai 2021 a été adopté à l'unanimité.***

## N°2021 4 2 VOLET URBANISME : Plan Local d'Urbanisme :

Arrêt du projet de PLU et bilan de la concertation

La Loi Climat et Résilience, dont l'un des objectifs majeurs est de diviser par deux l'artificialisation des sols, pour atteindre d'ici 2050 l'objectif de « zéro artificialisation nette » a été promulguée et publiée au journal officiel le 24 août 2021.

Certaines de ses dispositions concernent les PLU prescrits avant la Loi et non encore arrêtés à la date du 24 août 2021.

Aussi sur proposition des services de l'Etat, l'arrêt du PLU est différé et reporté à une date ultérieure.

Ce point ***a été ajourné et retiré*** de l'ordre du jour.

## N°2021 4 3 : AMÉNAGEMENT DE JARDINS PARTAGÉS :

**Appel à projets :** Demande de concours financiers

Le projet d'aménagement de jardins partagés en rive droite de l'Hers, porté par la municipalité fait l'objet d'une inscription au contrat Bourg Centre signé avec la Région.

Le contexte et les objectifs de cet aménagement ont été longuement explicités par Mr Alain QUIOT, Architecte et concepteur de cet aménagement qui vise la création de :

- 34 parcelles de 75 à 180 m<sup>2</sup>
- un espace de convivialité pour les jardiniers et leur quartier avec une aire de stationnement,
- un conservatoire fruitier public ;
- et une promenade thématique avec bamboueraie dans le cadre du réaménagement des berges et dans le souci du rétablissement de la relation physique entre la bastide et la rivière de l'Hers qui la traverse.

Ces aménagements, sont estimés par le bureau d'études « Terre Histoire », à 315 950 € HT et peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier à hauteur de 80%.

A l'unanimité, l'assemblée ***a accepté de candidater*** à l'appel à projets 2021 *Jardins partagés et collectifs organisé* par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et ***de solliciter*** un financement auprès des partenaires à hauteur de 80%.

## N°2021 4 4 et N° 2021 4 5 : VOLET URBANISME : LOTISSEMENT COMMUNAL « Gaston Fébus » : Cession des lots

**Vu** la délibération 2020 4 26 du 3 juillet 2020 fixant le prix de cession au m<sup>2</sup> à **74.10 € le m<sup>2</sup>** dont 11.10 € le m<sup>2</sup> de TVA sur marge soit 63 € HT/m<sup>2</sup> pour le lotissement Gaston Fébus.

L'assemblée, ***à l'unanimité*** s'est prononcée favorablement sur la cession des lots N° 16 et 17.

## N°2021 4 6 : VOLET URBANISME :

Biens vacants et présumés sans maître

Les biens présumés vacants et sans maître représentent un patrimoine foncier peu connu et mal valorisé ; cette potentielle réserve foncière peut intéresser la collectivité, ou des exploitants agricoles.

L'assemblée ***à l'unanimité a accepté*** la démarche de recensement des biens vacants et présumés sans maître proposée par la SAFER Occitanie en partenariat avec des juristes (Sarl FCA-Les Clefs Foncières), et a autorisé la signature d'une convention définissant les modalités d'intervention.

**N°2021 4 7 et N° 2021 4 8 : VOLET URBANISME :**  
Travaux du SDE09

Le Syndicat allège en totalité la part revenant à la commune dans les affaires ci-dessous :

- **Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2021 :**
  - Viabilisation de 2 lots sur la ZI de Bonzom : 17 800 €
  - Travaux de sécurisation BT P/Sourouille : 56 400 €

L'assemblée **a confirmé à l'unanimité** la nécessité de réalisation de ces travaux et en **a accepté** leurs financements à 100% par le SDE09.

**N°2021 4 9 : VOLET FINANCIER : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES :**  
limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Par délibérations N°2021 2 17 du 9 avril dernier et N° 2021 3 3 du 26 mai 2021, l'assemblée, **à l'unanimité**, avait réaffirmé la position prise le 24/06/1992 de supprimer l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties, en faveur des constructions neuves. L'assemblée est venue préciser à l'unanimité la limitation de son exonération à 40%.

**N°2021 4 10 : VOLET FINANCIER : Décision modificative N°3 :**  
Actualisation des crédits et reversement de droits de places

Géraldine Pons a proposé à l'assemblée l'ouverture de crédits supplémentaires en section d'investissement de 43 039 €, financés majoritairement par l'obtention de subventions d'investissement non allouées au moment du vote du BP.

La section de fonctionnement se voit augmenter de crédits nécessaires au remboursement de droits de place au Comité des foires et marchés (602 €) et à l'Association Fébus Aban (176€) ainsi qu'à la prise en compte du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de sa répartition entre la CCPAP et la commune de Mazères : prélèvement de 15 860 € et reversement de 70 718 €.

**Approuvé à l'unanimité.**

**N°2021 4 11 : VOLET FINANCIER : Cession d'un véhicule**

Sur proposition de la commission matériel, entérinée par le vote des crédits nécessaires, la commune a acquis un camion benne PAROT IVECO au prix négocié de 69 087.49 euros TTC. La cession à la société PAROT IVECO, au prix de 10 000 € TTC, du véhicule existant IVECO immatriculé CH-419-ML, a été autorisée **à l'unanimité**.

**N°2021 4 12 - N°2021 4 13 - N°2021 4 14 : VOLET AFFAIRES SCOLAIRES :**  
**Année scolaire 2021-2022 : Restauration scolaire - Transport scolaire - Intervenant extérieurs en milieu scolaire**

Après avoir effectué un point de la rentrée scolaire, Michel LABEUR a soumis à l'assemblée :

- Le maintien des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2021-2022

| Prix de vente |              | Prix de vente repas secours |              |
|---------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| Mazères       | Hors Mazères | Mazères                     | Hors Mazères |
| 3.75          | 4.40         | 6.75                        | 7.40         |

- Le maintien de la tarification existante de la carte de transport scolaire (ligne M522) : 72 €
- Le conventionnement avec les services départementaux de l'Education nationale, pour l'organisation d'activités d'enseignement pendant le temps scolaire, impliquant des intervenants extérieurs rémunérés par la collectivité : discipline EPS et Arts et culture.

**Adoptés à l'unanimité**

**N°2021 4 15 : VOLET RESSOURCES HUMAINES :**  
CDG09 : nouvelle tarification du service de remplacement missions temporaires

**L'assemblée, à l'unanimité, a autorisé** la signature d'une nouvelle convention d'adhésion au service Missions temporaires, proposée par le Centre de Gestion de l'Ariège.

**N°2021 4 16 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**  
Compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- La location d'appartements communaux (entrée/départ)
- La demande de subvention auprès du CD 09 pour l'installation d'un radar pédagogique
- La signature d'avenants aux marchés de travaux de rénovation d'un bâtiment municipal et d'acceptation d'un sous-traitant.
- La délégation du service public de la fourrière automobile pour 5 ans.

~ ~ ~ ~ ~

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.***